

14. « Blaise » (1981)

« Les mesures en laboratoire n'ont pas fourni d'indices probants en faveur d'une interaction physique avec le phénomène observé. »

Jean-Jacques Velasco (*Ovnis : l'évidence*, Carnot, 2004)

« Il faut se rendre à l'évidence : ces rencontres avec des PAN D qui affectent le véhicule d'un témoin sont sources de traumatisme. »

Jean-Jacques Velasco (*Ovnis : l'évidence*, Carnot, 2004)

« Seule l'hypothèse d'une exposition à un rayonnement non ionisant ayant perturbé temporairement leur fonctionnement sans laisser de traces durables peut éventuellement être évoquée. Aucune des autres causes d'arrêt du véhicule examinées, calage du moteur par affolement, moteur noyé, problème de batterie ou de condensateur, ne permet de donner une explication à ce phénomène. »

Jacques Patenet (*Phénomènes aérospatiaux non identifiés, un défi à la science*, le Cherche-Midi, 2007)

Présentation du cas

Le 26 janvier 1981, vers 16h30, un contrôleur laitier, J. S., surnommé par le GEPAN « Monsieur Blaise », roule sur une route sinueuse de la Montagne Noire, à Laprade, près de Cuxac-Cabardès (Aude). Alors qu'il vient de dépasser un carrefour, il voit soudainement surgir de sa gauche (du Sud-Est), à travers une trouée d'arbres, « une espèce de cigare » vu de trois-quarts, « comme le devant d'un avion » qui volerait dans sa direction... Effrayé, il croit que l'engin, « de la dimension d'une voiture », va le percuter. Sa Citroën Dyane, très bruyante, connaît au même moment des ratés et s'immobilise. L'engin oblique, passe au-dessus des arbres et le survole. Il disparaît un court moment de sa vue. Il effectue ensuite un virage à la droite du témoin, descendu entre-temps de son véhicule, avant de se diriger vers l'est, toujours à faible vitesse et sans bruit perceptible. L'appareil, à présent vu de profil, est de couleur orange avec trois cercles blancs évoquant des hublots « répartis sur toute la longueur ». Aucun autre détail de structure n'est rapporté. Il disparaît finalement à l'horizon derrière la ligne de crête qui sépare la vallée de l'Orbiel de celle de la Dure. Le témoin, paniqué, ne parvient pas à faire redémarrer son véhicule. Il le laissera sur place et déclarera que l'allumeur est endommagé.

Aucun témoignage supplémentaire pouvant corroborer celui-ci ne sera recueilli malgré la publication du cas dans la presse locale.

Le GEPAN se rend sur les lieux les 29 et 30 janvier. L'année suivante, le rapport d'enquête est publié par le CNES.¹

Le témoin de l'observation

La procédure d'enquête est déclenchée sur la foi d'un unique témoin. La gendarmerie n'a, de plus, pas été contactée par celui-ci mais par une tierce personne, en l'occurrence sa tante, une démarche motivée par l'affolement du témoin, « arrivé blanc, en tremblant » (GEPAN 1982, p. 31).

J. S., alors âgé de 34 ans, déclare être en très bonne santé (p. 2), ce qui semble avoir dispensé le GEPAN de contrôler ses capacités perceptives, visuelles et auditives, et mnémoniques.

Le témoignage

Le GEPAN place, à juste titre, les conditions d'observation parmi les paramètres essentiels pour l'étude d'un cas. Ses deux reconstitutions sur le terrain sont pourtant réalisées à des moments différents de la journée, d'abord en début d'après-midi, puis, le lendemain, en fin de matinée. Les enquêteurs ne peuvent donc juger correctement du rôle qu'a pu jouer le Soleil, bas sur l'horizon au

sud-ouest (« le soleil se couchait sur ma droite » rappelle le témoin, p. 1), sur la coloration orangée de l'objet ou l'intensité des reflets alors perçus.

Bien que J. S. souligne lui-même le caractère approximatif de ses appréciations physiques (« les heures, les longueurs et les vitesses, je ne peux vous les donner qu'approximativement... », p. 32), les enquêteurs ne vérifient pas la fiabilité de ses estimations de taille angulaire par des comparaisons directes dans le paysage. Ils se contentent d'évaluations réalisées à partir de représentations de l'OVNI que le témoin dessine sur des photographies. Or, cette méthode entraîne une forte dispersion des résultats. N'ayant pas réalisé d'études précises sur celle-ci, le GEPAN n'est donc pas en mesure de déterminer de manière fiable les facteurs de surestimation ou de sous-estimation qu'elle peut induire chez un individu (pp. 26-27).

Le témoin, phénomène classique, sous-estime par ailleurs nettement la durée de son observation. Il l'évalue à une minute, dont environ trente secondes effectives. La reconstitution sur le terrain donnera un temps total, depuis l'arrivée au carrefour en voiture jusqu'à la disparition du phénomène, de deux minutes et treize secondes, dont une minute de temps effectif d'observation. Lors de cette reconstitution, le témoin effectuera pourtant les divers trajets pédestres en courant, autre signe de son émoi lors de l'observation.

Cette sous-estimation du temps écoulé a ici pour corollaire probable une sous-estimation de l'altitude et de la taille de l'engin.

Personne dans le petit village de Laprade, ni dans la ferme implantée en contrebas de la route départementale, n'a perçu de phénomène inhabituel. En revanche, le GEPAN ne précise pas si quelqu'un a vu ou entendu passer un appareil ordinaire, un avion ou un hélicoptère, à l'heure indiquée. La question a-t-elle même été posée aux personnes se trouvant sur la trajectoire présumée de l'engin ? Ni le GEPAN ni la gendarmerie ne font état d'une telle démarche, notamment dans les deux villages (V1 et V4) situés au sud-est du lieu, direction d'arrivée de l'engin ! Rien ne montre dans la Note Technique que toutes les sources de méprise aéronautiques envisageables ont été scrupuleusement vérifiées. Le fait que « les bases militaires de la région » ne signalent aucune « opération ou manœuvre » à cette date n'exclut ainsi nullement un transit ou une mission ponctuelle d'hélicoptère engageant, par exemple, un des *Super Frelon* basés sur la côte méditerranéenne.

Observons que, quelques années après, un avion de tourisme s'est écrasé à l'endroit exact où l'OVNI a croisé la route de J. S. Ce dernier se trouvait d'ailleurs encore une fois non loin de là. Mais il nous assurera s'être alors tout de suite aperçu qu'il s'agissait d'un avion volant trop bas...²

Le 26 janvier 1981, il croit d'abord percevoir « le devant d'un avion », idée qu'il rejette aussitôt du fait de l'absence apparente d'ailes. Il écarte également l'hypothèse, formulée par les enquêteurs, d'un ballon poussé par le vent, « à cause de la violente montée de la chose sur les grands arbres » et « parce que cela ne ressemblait pas à un ballon ». Cette dernière hypothèse apparaît de toute façon peu compatible avec le virage et la trajectoire initiale de l'objet, venant à contresens d'un vent de nord/nord-est, voire d'ouest de 14 nœuds selon la station la plus proche du lieu (p. 28). Notons, en revanche, qu'un tel vent d'ouest pourrait atténuer l'éventuel bruit émis par l'engin après son virage, lorsqu'il s'éloigne vers l'est.

Le GEPAN ne cherche pas à étayer la piste, timidement suggérée dans son rapport (Annexe 3, p. 62), d'un essai d'un missile de croisière, en dépit des bonnes relations que l'organisme déclare entretenir avec l'Armée. En tout état de cause, nous savons aujourd'hui que la France ne disposait en 1981 d'aucun missile fonctionnel de ce type.

Ses enquêteurs notent que « le témoin ne paraît pas se rapporter à une forme imagée en trois dimensions, au moment des dessins des formes apparentes » et qu'« il réserve la possibilité que le PAN ait changé de forme globale lorsqu'il n'était pas observé ». En fait, il s'en tiendra toujours « aux souvenirs ponctuels de chacune des phases de l'observation » (p. 34), sans visiblement jamais parvenir à reconstituer l'apparence tridimensionnelle réelle de l'objet, vu sous divers angles.

J. S. signale cependant successivement que l'objet est « allongé », que ses extrémités sont « arrondies », que des sortes de hublots sont « répartis sur toute la longueur » du fuselage et que sa partie inférieure, vu de dessous, ressemble un peu « au fond d'une barque ». Or, cette forme de gros cigare rappelant par son dessous la coque d'un bateau est assez caractéristique d'un hélicoptère *Super Frelon*. Certains de ces appareils peuvent en outre posséder des marques « haute visibilité », peintes en orange vif...

Ces indices convergents auraient dû conduire le GEPAN à vérifier de façon approfondie l'hypothèse d'un hélicoptère militaire (*Super Frelon, Puma...*), susceptible d'avoir été utilisé pour le transport de soldats du 8^e Régiment parachutiste d'infanterie de Marine (RPIMa), basé à Castres.

La ressemblance de l'OVNI de « Monsieur Blaise » avec la cellule d'un hélicoptère de moyen tonnage, ayant pu refléter le soleil couchant à un moment donné de sa trajectoire, n'aura hélas jamais véritablement interpellé les enquêteurs du CNES.



Super Frelon

L'environnement physique du phénomène

Les données météorologiques fournies dans le compte-rendu d'enquête sont incomplètes. L'absence de son perceptible, par exemple au passage d'un hélicoptère, peut parfois s'expliquer par des inversions thermiques, ignorées ici, malgré un radiosondage disponible (p. 28).

Le GEPAN signale en revanche :

- qu'aucun « centre radar n'a décelé quelque information anormale » dans la région à cette date, tout en précisant que « le relief montagneux ne facilite pas ce genre de détection » (p. 28). Il omet malheureusement ici d'indiquer quels appareils conventionnels, sources courantes de méprises, ont pu être détectés... ;

- la présence « dans la région » d'une piste de vol à voile, désormais désaffectée (p. 28) ;

- l'absence sur site d'hélicoptère des services d'entretien d'EDF, alors qu'« une semaine auparavant, une très violente chute de neige avait nécessité de nombreuses interventions aéroportées » (p. 28) ;

- l'absence de perturbation du réseau électrique ou de coupure de faisceau dans le domaine des ondes hertziennes au moment de l'observation (p. 28) ;

- l'absence d'altération suspecte ou insolite du système électrique de l'automobile et le bon fonctionnement de la batterie (p. 40).

Le véhicule du témoin connaît lui manifestement des problèmes chroniques d'allumage (p. 39). Au cours de l'année précédant l'observation, le même garagiste a remplacé pas moins de quatre fois le « rupteur complet », c'est-à-dire l'élément de la tête d'allumage qui assure la rupture périodique du courant dans le circuit primaire de la bobine (p. 39).

Le matin suivant l'observation, après quelques essais infructueux, J. S. laisse son automobile « au soleil, capot ouvert ». « Environ une heure après », le garagiste sollicité pour le dépannage réussit, « au premier tour de clé », à faire tourner le moteur du véhicule qui apparaît alors en état de marche (p. 38)... Plusieurs causes banales (noyage du moteur, micro-particules dans le carburant,...) susceptibles d'expliquer ces incidents de fonctionnement auraient été écartées par le GEPAN, qui finit par envisager « un défaut électrique aléatoire quelque part » (p. 40) !

La vive émotion éprouvée par le témoin est selon toute probabilité à l'origine à la fois du calage du véhicule au début de l'observation et de son incapacité à redémarrer par la suite. J. S. confirme d'ailleurs lui-même cette interprétation (« ... je pense que c'est l'affolement... s'il se peut, ça venait pas de ça (le PAN)... », p. 34) avant de se contredire à nouveau, et de jeter un doute sur la réelle concomitance des deux événements (« ... je savais pas si c'était une panne occasionnée... après, quand j'ai vu l'outil... de toute façon j'ai plutôt quand même pensé que c'était l'outil », p. 34).

Quoi qu'il en soit, rien ne prouve une interférence de nature électromagnétique entre l'automobile et l'objet volant non identifié : « les descriptions des incidents de fonctionnement ne sont pas assez caractéristiques pour impliquer l'action d'un agent extérieur au véhicule »³.

En conséquence, ce cas ne peut nullement être considéré comme un exemple de témoignage corrélé à des effets sur l'environnement physique.

L'environnement psychosocial

La position du témoin vis-à-vis des OVNI est assez ambivalente. Il se présente d'abord comme ne s'y étant jamais intéressé (« J'ai été surpris en voyant ça : avant je n'y croyais pas. Maintenant je suis obligé de croire, aux outils. Mais les extra-terrestres, je suis toujours sceptique... », p. 30). Il admet ensuite une attente implicite (« l'engin, j'étais un peu sceptique, tant que je l'avais pas vu... », p. 33). Enfin, il formule une opinion bien arrêtée sur la nature d'un phénomène qui semble désormais le préoccuper (« Je disais même que c'était fait par une autre nation pour espionner. Voilà ! j'avais toujours cette idée en tête. », p. 33)...

Sa belle-mère, qui affiche explicitement son intérêt pour le sujet, penche pour sa part en faveur de l'hypothèse extraterrestre. Elle se réfère pour cela à un livre intitulé, d'après le GEPAN, *J'ai été la première victime des extra-terrestres* (certainement *J'ai été le cobaye des extra-terrestres* du « contacté » Jean Miguères).

En fait, quelques années avant son propre rapport d'observation, un des collègues de J. S. a déjà témoigné avoir vu un OVNI. L'histoire a été relativement médiatisée, faisant momentanément de lui une petite attraction locale.

D'une certaine manière, le témoin entretenait toujours cette attitude assez ambiguë en 2004, lorsque l'un d'entre nous l'a retrouvé et interviewé. Il exprimait alors son agacement envers les journalistes et les ufologues qui, d'après lui, l'ont longtemps importuné et, simultanément, une certaine fierté de compter parmi ceux qui ont vu un « vrai » OVNI. Son observation a constitué, durant des années, un sujet de discussions à l'intérieur du cercle familial.⁴

Si cette observation reste inexplicée pour le GEPAN, elle ne fournira aucun apport ni théorique ni expérimental : « Finalement, les études et analyses menées sur ce cas n'ont permis de trouver aucune solution acceptable pour expliquer l'ensemble des informations disponibles, ni pour une explication d'ordre physique, ni pour une explication d'ordre psychologique. Nous pouvons donc considérer qu'il s'agit bien, au sens propre, d'un Phénomène Aérospatial Non-identifié par le GEPAN. Toutefois, nous devons aussi constater que les informations ainsi recueillies et analysées conduisent difficilement à des actions de recherche théorique ou expérimentale » (p. 51).

De façon significative, de tous les cas « remarquables », il demeurera par la suite le moins souvent invoqué par le directeur du GEPAN/SEPRA, alors même qu'il représente le seul « PAN D » explicitement revendiqué dans une publication officielle du CNES, après une enquête sur place.

Notes du chapitre 14

¹ Jean-Jacques Velasco (*et al.*), *Note Technique n° 11 : enquête 81/02*, Toulouse, CNES, CT/GEPAN n° 0034, 8 mars 1982. Disponible à l'adresse http://www.cnes-geipan.fr/documents/nt11_enquete_81_02.pdf. Sauf indication contraire, les références données dans ce chapitre proviennent de cette publication.

² J. S., communication personnelle (David Rossoni), 28 septembre 2004.

³ *Ovnis : l'évidence, op. cit.*, p. 66.

⁴ J. S., communication personnelle (David Rossoni), 28 septembre 2004.